

agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur

Missions

L'AERES est une autorité administrative indépendante créée par la Loi de programme pour la Recherche de 2006 et installée à l'été 2007. Originale par son approche intégrée de l'évaluation, elle couvre l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur et de recherche, les laboratoires de recherche et les formations du supérieur, hors personnel. Adossée à un conseil de 25 personnalités, elle est dirigée par le président de ce conseil Jean-François Dhainaut et est organisée en trois sections :

La section des établissements est en charge de l'évaluation des universités, des établissements d'enseignement supérieur, des organismes de recherche, des établissements et des fondations de coopération scientifique ainsi que de l'Agence nationale de la recherche (ANR), pour ce qui concerne l'ensemble de leur activité. Elle est également compétente pour la validation des procédures d'évaluation des personnels de ces établissements et organismes (CNU, CoNRS etc...).

La section des unités de recherche est chargée de l'évaluation des unités de recherche des établissements d'enseignement supérieur et des organismes de recherche.

La section des formations et des diplômes est en charge de l'évaluation des licences, des masters et des écoles doctorales.

L'agence peut répondre à des demandes d'établissements, français ou étrangers, ou de structures ministérielles.

Méthodologies

Les évaluations s'appuient sur des comités d'experts français et étrangers choisis par l'AERES sur propositions de l'ensemble de la communauté scientifique. Elles reposent sur l'étude, par le comité d'experts, d'un dossier comportant un volet d'auto-évaluation, et sur une visite de la structure évaluée. L'évaluation des licences et masters se fait sur dossier par des comités d'experts qui se réunissent à l'agence.

Publicité des rapports

Les évaluations de l'agence font l'objet d'observations de la part des structures évaluées. Elles sont diffusées aux parties prenantes et rendues publiques sur le site internet de l'agence.

Rappels des activités 2008 -2009

- Evaluations institutionnelles
 - 33 établissements (vague C : académies de Strasbourg, Nancy-Metz, première moitié de l'Ile de France)
 - 54 établissements (vague D : académie de Lille, seconde moitié de l'Île de France, une partie de l'Outre-Mer)

AERES 2009-2010

Evaluation des unités de recherche (UR)

Vague C : 666 URVague D : 712 UR

- Evaluation des formations et des diplômes
 - Vague C: 270 mentions de Licence, 348 mentions de Master, 69 écoles doctorales
 - Vague D: 296 mentions de Licence, 384 mentions de Master, 71 écoles doctorales
- Organismes de recherche
 - CEMAGREF (Institut de recherche pour l'ingénierie de l'agriculture et de l'environnement)
 - INSERM (Institut national de la santé et de la recherche médicale)
 - IFREMER (Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer)
 - INRA (Institut national de la recherche agronomique)
 - CEA (Commissariat à l'énergie atomique)
 - INRETS (Institut national de recherche sur les transports et leur sécurité)
 - INED (Institut national d'études démographiques)
- Evaluation à l'international : Université Saint-Joseph de Beyrouth

Le programme 2009 -2010

- Evaluation des établissements, unités de recherche et formations des académies de Lyon, Grenoble, Montpellier, Toulouse et Bordeaux (vague A)
- Evaluation des formations de deux conservatoires nationaux de musique
- Evaluation des formations d'une partie des écoles d'art
- Organismes de recherche
 - Institut national de recherche en informatique et en automatique (INRIA)
 - Centre national d'études spatiales (CNES)
 - Institut de recherche pour le développement (IRD)

Quelques chiffres

- Budget 2009: 14,7 millions d'euros
- Personnels administratifs permanents: 70
- Personnels scientifiques (chercheurs, enseignantschercheurs) à temps partiel: 95
- Experts sollicités (Vague D) : 3 771 dont 22,6% de femmes et 19,3% d'étrangers pour l'évaluation des UR